J.A. MARTIGNY, mercredi 11 juillet 1962 — N° 78 102e année

Publicité

Annonces : 14 ct. le mm. ou son espace
Réclames : 35 ct.
Avis mortuaires : 30 ct.
Régie des annonces :
Publicitas, Sion
tél. (027) 2 44 22
Martigny
tél. (026) 6 00 48

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

Abonnements

Suisse . . . . . Fr. 18.–
Av. Bulletin off. Fr. 26.50
Etranger . . . . Fr. 26.–
Chèques postaux II c 58
Rédaction et administration :
Martigny, tél. 026 / 6 10 31

Courts métrages

Distraction pour les recrues

● *Une société a procédé, dans le canton de Thurgovie, à la recherche systématique d'éventuels gisements de pétrole. Ces travaux ont permis d'établir qu'un point intéressant justifie un forage à grande profondeur. Il se situe... dans la cour de la caserne de Bernrain ! Une tour de forage de 55 mètres de hauteur a été montée pour effectuer les premières opérations que les recrues peuvent suivre en première loge.*

Timbres provisoires

● *Le jeune Etat algérien, frais émoulu de son indépendance, s'est donné des timbres-poste bien à lui. A vrai dire, pour l'instant, il n'a fait que surcharger les timbres en circulation des initiales « E. A. » signifiant Etat algérien, en attendant la sortie de presse des premières séries totalement algériennes qui ne manqueront pas d'intéresser les collectionneurs.*

Un convoi peu ordinaire

● *En avril dernier, les CFF ont transporté de Bodio à Cadenazzo un pylône en béton armé long de 36 m. 50. Le « Bulletin des CFF » souligne que c'est le plus long pylône coulé d'une seule pièce qui ait jamais été transporté sur les lignes suisses.*

Avis contraires

● *« L'art s'arrête où la dernière plante meurt ». C'est Théophile Gautier qui exprimait cet avis. A l'opposé était celui d'un élève de David, E. Delécluze, qui écrivait il y a plus de cent ans en parlant des Alpes : « Dans les parties hautes des Alpes, j'ai toujours éprouvé les effets d'une poésie accablante. L'homme est anéanti, il disparaît, il n'existe plus. Or l'expérience prouve que là où l'homme n'est plus le centre, là où il ne sert plus de mètre au moyen duquel on apprécie la grandeur relative des choses, il n'y a plus d'art possible. Les Alpes ne sont pas pittoresques ; elles tuent l'homme ».*

La prière des petits Texans

● *Au Texas, les gens sont tellement riches que les enfants prient comme suit à Noël : « Père Noël, s'il te manque quoi que ce soit, n'hésite pas à nous le demander. »*

Considérations insolites

Et rêvons donc d'un âge d'or...

L'idéal, moteur de l'action par l'enthousiasme qu'il provoque, appartient aux jeunes. Le rêve est de tous les âges...

Aussi chacun, de son adolescence à la longueur de ses vieux jours, accepte-t-il cette illusion bon marché qui le transporte dans un irréel facile et souriant.

Otons à l'homme sa faculté de rêve, il perdra son goût à la vie, les raisons d'une activité qu'il se donne. Soudain le monde lui apparaîtra comme un père Noël mis à nu et les options les plus concrètes, les plus défendues figurent au rang soit des impossibilités à atteindre, soit à l'échelon du « déjà connu ».

Aussi, rêvons ! Rêvons ! Pour le simple plaisir d'être nous-mêmes quelques secondes. Chacun se fait le défenseur particulier du rêve, de son rêve. Celui qui, pour le citoyen, préconise la meilleure forme de gouvernement.

Tous les régimes sont perfectibles ! En est-il de solides, généreusement aptes à résoudre les problèmes inhérents à une communauté politique ?

Le maximum toujours relatif et contrôlable des principes détermine le choix politique, mais ne saurait exiger l'absolutisme sévissant dans certaines parties du globe.

Le rêve et le droit de l'homme sont de choisir. Un choix libre amené par la réalisation de convictions et sentiments intimes opposés à la contrainte, soumis au libre jeu des préférences.

Durant trois jours de ce dernier weekend, j'ai participé à une rencontre de jeunes radicaux de toute la Suisse. Ce sont des journées inoubliables ! Suivre les discussions et les débats de jeunes de langue, de formation, de confession différentes, réunis en un sénacle actif, assure la conviction que l'indifférence politique — malgré certaines réserves ! — n'est pas proche d'éloigner ou de perdre nos jeunes.

En effet, ces quelque 200 jeunes ont entendu avec passion les exposés des aînés pour les discuter généreusement ensuite, selon leur optique de jeunes militants.

Notons aujourd'hui quelques conclusions amenées par ces discussions.

La jeunesse veut agir. Elle souhaite l'action. Mais dans quel but ?

La découverte de ce but est l'exigence première des jeunes. Savoir pourquoi agir.

Ces jeunes ont aussi examiné l'évolution du monde actuel ; cette accélération scientifique qui ensuite entraîne le progrès technique.

Progrès technique qui engage l'Etat à de nouvelles responsabilités, tant en matière d'enseignement, économique que sociale.

Les participants à cette rencontre ont retenu la nécessité d'une uniformisation, d'une planification de l'enseignement au degré confédéral. L'importance d'une formation — voire éducation — de base solide, permettant à chacun de réaliser les chances dévolues par son intelligence, le soutien financier ensuite pour la poursuite et la réussite d'études supérieures spécialisées, furent longuement débattus.

Ces jeunes s'attachèrent aussi à préciser les critères économiques nouveaux ainsi que sociaux qui doivent diriger notre démocratie de demain.

En effet, la démocratie telle que nous la connaissons, doit s'adapter à l'explosion actuelle qui nous soumettra à de nouvelles exigences.

Ainsi, nos jeunes en sont-ils venus à examiner les rapports entre l'Etat et le citoyen, le citoyen et l'Etat. Ceci afin de sauvegarder les libertés essentielles de l'homme et du citoyen.

Voilà quelques points retenus par les jeunes radicaux. Nous aurons l'occasion d'analyser plus à fond chacun d'eux.

Tant il est vrai que l'homme vit de son rêve !

Rêvons d'un âge d'or, d'une démocratie accordant à tous les citoyens les faveurs d'une évolution bénéfique.

psf

Encore le Marché Commun

Dans mon dernier article j'ai écrit qu'il n'était pas certain que le Marché agricole des « Six » donnerait pleine satisfaction aux agriculteurs. Je ne pensais pas que ma prévision se réaliserait aussi vite. En effet, voici que la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles français vient de rejeter le projet d'organisation du marché des produits laitiers présenté par la commission du Marché commun. L'opposition est la suite logique du conflit déjà ancien entre le beurre et la margarine qu'il serait impossible d'expliquer en quelques lignes.

Mais fait plus grave et qui touche plus directement les producteurs terriens valaisans, les organisations agricoles françaises — en particulier le secteur fruits et légumes — ont fait un recours devant la Haute Cour de justice européenne pour faire annuler un règlement d'application du traité de Rome pris par le Conseil des ministres des Six. Ce règlement annule purement et simplement l'article 44 du traité qui introduit la clause de sauvegarde. Cette clause, je le répète, prévoit pour les Etats membres la possibilité notamment de fermer les frontières lorsque les prix descendent au-dessous d'un certain niveau.

C'est précisément cette possibilité que la Suisse devra pouvoir appliquer plus particulièrement en ce qui concerne le prix des vins si l'on entend assurer l'existence de la viticulture valaisanne et suisse.

On le voit, si l'adhésion de la Suisse au Marché commun est souhaitable pour éviter son isolement économique et ses conséquences, les choses n'iront pas sans d'énormes difficultés. Il faut toutefois se garder de la peur mais en restant vigilants. C. C.

Telstar réalise la première liaison TV directe Etats - Unis — Europe

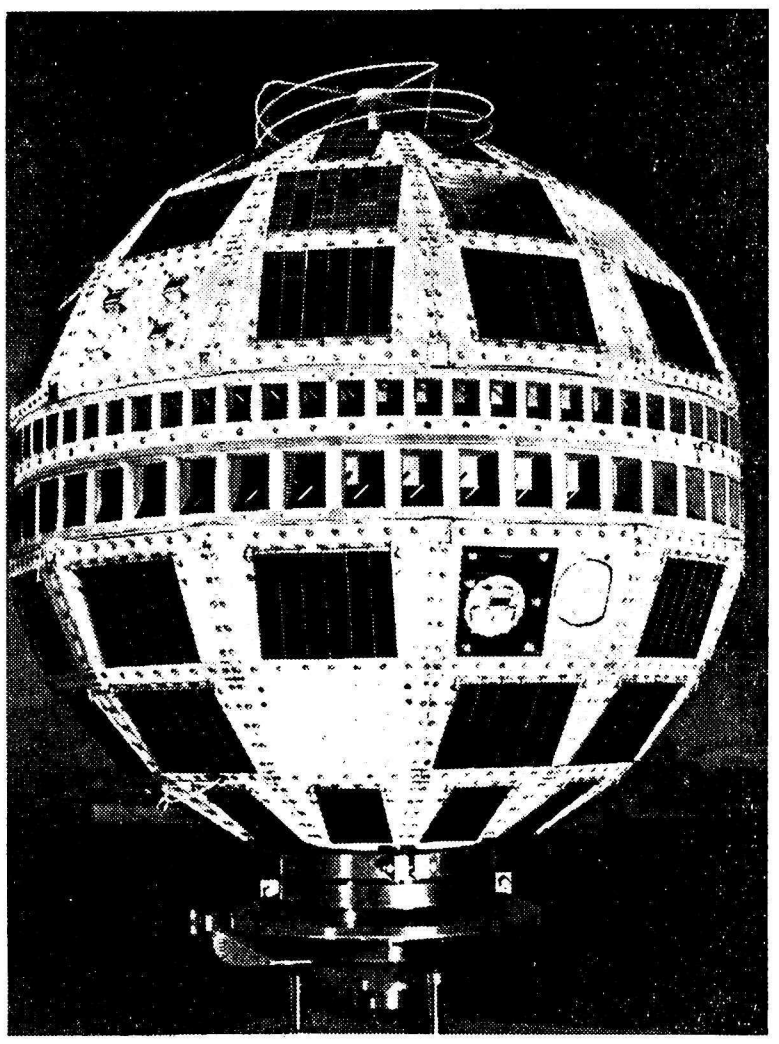

Les Etats-Unis ont placé sur orbite un engin de 76 kg. destiné aux communications intercontinentales et baptisé « Telstar ». Ce satellite peut effectuer 600 communications téléphoniques simultanées et fonctionner comme relais pour la télévision. Les essais ont été concluants. Les images de télévision émises des Etats-Unis ont été reçues en Grande-Bretagne. Avec « Telstar » s'ouvre l'ère des liaisons directes d'un point quelconque de la terre à un autre.

Vous m'en direz tant !

Il devient de plus en plus impossible à un citoyen de notre pays de n'adhérer à aucune société, même s'il voulait démontrer son individualisme ombrageux.

Comme presque toutes les professions sont organisées, on ne peut, en fait, n'en exercer aucune sans appartenir à un syndicat, à une association ou a un groupement, et les gens qui prétendent demeurer indépendants commencent par créer une association où ils auront la liberté de l'être.

Je ne pense pas qu'on puisse s'en tirer à moins de trois à cinq sociétés, sans se compliquer dangereusement la vie, et en faisant abstraction de tout zèle.

Mais aussitôt qu'on a, par exemple, une ambition politique, on ne s'appartient plus, on appartient aux sociétés.

Des hommes que rien ne semblait prédestiner à la pêche à la ligne, à la barre fixe ou à la mandoline et qui ont apporté, un jour de festivité, le salut des autorités à des communautés de pêcheurs, de gymnastes ou de musiciens se voient gratifiés du titre de membre d'honneur, et désormais, qu'ils le veuillent ou non, les voilà bientôt enrôlés sous tous les drapeaux.

Il ne s'agit plus d'avoir un violon d'Ingres, mais plusieurs, de quoi composer à soi tout seul un véritable orchestre.

Comme on ne saurait décemment se désintéresser d'un groupement qui vous a promu, malgré vous, au rang le plus élevé, il faut bien, à moins d'un empêchement majeur, le suivre en ses activités publiques :

Jubilés, assemblées générales ou manifestations.

Ce que voyant, le comité, touché de tant de fidélité, propose aux cotisants proprement enthousiasmés, de vous décerner, par acclamations, le titre exceptionnel de président d'honneur.

Après ça, vous êtes attaché, à la vie à la mort aux pêcheurs, aux gymnastes ou aux mandolinistes, vous qui n'avez trouvé du poisson que dans les magasins, qui ne vous mettez au reck que pour dormir ou qui confondez volontiers la mandoline avec la guitare.

Comme vous le dites si bien, dans des discours, la cause de tous ces braves gens est votre cause, comme elle est celle aussi du pays tout entier.

Au bout de quelques années, vous ne comptez plus les channes, les plats, les gobelets dédicacés qui sont la vivante attestation de votre dévouement et vous êtes assuré d'un bel enterrement dans le bruit des fanfares.

On n'échappe pas à son destin et l'on ne songeait pas, le jour où l'on décidait de se vouer au bien de la société, qu'il fallait sous-entendre au bien des sociétés !

A. M.

Questions économiques

Marché du travail, taux d'occupation et salaires

A considérer les différents secteurs de l'économie, on peut dire qu'il en est en tout cas un où la conjoncture se manifeste toujours sous le signe de la surchauffe. C'est le marché du travail, qui intéresse l'ensemble de l'économie puisque chaque entrepreneur est affecté par ses fluctuations. Celles-ci se répercutent ainsi dans toutes les branches et dans toutes les entreprises, même dans celles qui ne profitent pas de la haute conjoncture. Le fascicule de mai de la « Vie économique » ainsi que le rapport de la commission de recherches économiques sur la situation au cours du 1er trimestre 1962 contiennent des données qui mettent en évidence la persistance de la tension qui se manifeste sur le marché du travail du fait de la haute conjoncture ainsi que ses effets directs : l'instabilité de la main-d'œuvre et la « chasse » aux ouvriers.

a) Autrefois le marché suisse du travail subissait régulièrement des fluctuations saisonnières plus ou moins importantes. Il en résultait en hiver une augmentation du chômage, lequel était résorbé au printemps par la reprise de l'activité. Ce chômage hivernal était indépendant de la situation économique générale et il intervenait aussi bien en période de haute conjoncture que lors de récessions. Le manque général et chronique de main-d'œuvre a fortement affaibli ces derniers temps l'influence de la saison sur le marché du travail. Il convient bien entendu de tenir compte de l'amélioration des moyens techniques dans le secteur du bâtiment qui permet de poursuivre la construction à un rythme relativement élevé malgré les intempéries hivernales. Le nombre des chômeurs complets annoncés aux offices de travail, qui s'élevait à 969 en décembre 1961, n'est monté que jusqu'à 2022 à fin janvier 1962, restant de 1290 inférieur au chiffre de janvier 1960, lequel constituait pourtant un niveau particulièrement bas. Dès février, on enregistrait un important recul du chômage qui s'est poursuivi jusqu'à fin mars. A cette époque on ne comptait plus que 377 chômeurs complets contre 397 à fin mars 1961. Ces chiffres exceptionnellement bas sont d'autant plus étonnants que l'hiver dernier a été particulièrement long. A la fin avril, le nombre des chômeurs a encore diminué de 128 pour s'établir à 249 contre 322 un an plus tôt.

b) Autrefois le nombre des chômeurs était un critère déterminant la politique conjoncturelle ; aujourd'hui c'est un autre signal d'alarme qu'on utilise : le nombre des places vacantes qui, du fait de la pénurie de main-d'œuvre ne peuvent plus être pourvues. Cette situation est connue sous le nom de suremploi. De janvier à mars, le nombre des places vacantes a passé de 5600 à 6500, mais il est demeuré nettement inférieur aux chiffres correspondants de l'année précédente. Selon l'OFIAMT ce phénomène n'est nullement dû à un recul de la demande, mais il s'explique plutôt par le fait que, devant l'impossibilité d'obtenir de la main-d'œuvre indigène, les employeurs ne s'adressent plus aux offices de travail. A fin avril, le nombre des places vacantes s'inscrivait à 6699 contre 6474 un mois plus tôt et 6982 en avril 1961.

c) L'obligation où nous nous trouvons de recourir dans une aussi forte mesure à la main-d'œuvre étrangère peut aussi servir à mesurer la tension ressentie sur le marché du travail. Les résultats de la dernière enquête de février sur l'effectif des travailleurs étrangers sous contrôle montrent qu'en un an il s'est accru de 96 669 ou 27,7 pour cent pour atteindre 445 610. De février 1960 à février 1961, l'augmentation avait été de 73 650, soit de 26,8 pour cent.

d) L'augmentation très sensible de l'effectif des travailleurs étrangers est également à l'origine de la hausse du taux d'occupation des ouvriers dans l'industrie et dans les arts et métiers. L'indice qui s'y rapporte (base : 100 au troisième trimestre 1949) s'établissait au terme de la période à 147,7 points et dépassait ainsi de 2,0 % le niveau du trimestre précédent. Le taux de progression annuelle, qui s'inscrivait à 7,8 % à la fin du premier trimestre 1961, a légèrement fléchi d'un trimestre à l'autre, bien qu'il indiquât encore 6,2 % à fin mars 1962. L'augmentation en partie saisonnière enregistrée au cours du trimestre concerne toutes les branches à l'exclusion de l'industrie du coton. Avec des hausses de 6,3 et de 5,8 %, l'industrie du bois et l'industrie des terres et de la pierre viennent en tête

(Suite en page 6)

DISTRICT DE ST-MAURICE

MARTIGNY

Les transferts au Martigny-Sports

Il reste trois jours avant l'expiration du délai pour les transferts en football. Des tractations sont en cours ; d'autres sont virtuellement achevées mais on ne saurait en parler avant la signature définitive des contrats.

En ce qui concerne le Martigny-Sports un fait est acquis : l'ex-Rémois Maouche, un Algérien qui joua avec la grande équipe française cette année encore championne de France, est à Martigny. Il pourra opérer dans l'équipe locale dès le début du championnat. Hier soir, Maouche a participé à la reprise de l'entraînement avec ses futurs coéquipiers.

Il y a toutes les chances également que les pourparlers en cours avec Bertschi, d'UGS, aboutissent. Ce joueur, âgé de 27 ans, est connu pour son efficacité dans ses tirs de coups francs et ses reprises de la tête.

Nous souhaitons la bienvenue à Martigny à ces transférés et leur souhaitons de pouvoir fêter, à la fin de la saison, le retour de l'équipe grenat en ligue nationale B.

Obsèques de M. Harry-Pierre Moreillon

Une foule considérable a participé hier aux obsèques de M. Harry-Pierre Moreillon, professeur à Martigny.

Après le rituel liturgique, Mme Moulin, ancienne élève du défunt, chanta un chant de circonstance qui fit grande impression. Plusieurs personnalités retracèrent la vie du défunt, tandis que les sociétés qu'il dirigea interprétèrent en l'honneur du défunt de nombreux chœurs.

Concert de l'Harmonie

Programme :

1. Le Magyar, marche de Allier.
2. Fra Diavolo, ouverture de Auber.
3. Sérénade, Heykens.
4. Tibidabo, paso doble, Darling.
5. Populaire Potpourri No 1, Delbecq.
6. Valse des Blandes, Ganne.
7. Joyeux musiciens, marche, Colteux.

Place Centrale, jeudi 12 juillet 1962, dès 20 h. 30.

Club motorisé

Troisième sortie duclub aux îles Boromées, dimanche 15 juillet. Départ de la place Centrale à 4 h. 45. Renseignements auprès des chefs de course, Delmatti, tél. 6 24 85, et E. Cretton, tél. 6 31 77.

RIDDES

Assemblée de la J R

La Jeunesse radicale de Riddes est convoquée en assemblée générale le mercredi 11 juillet à 20 h. à la salle de l'Abeille. Ordre du jour :

1. *présentation du nouveau drapeau ;*
2. *répartition des charges pour la fête de l'inauguration.*

Le comité

CHARRAT

† Daniel Gaillard

On a enseveli ce matin, à l'âge de 80 ans, M. Daniel Gaillard.

Le défunt était célibataire. Il a toujours vécu à Charrat et y exerçait la profession d'agriculteur.

Nous présentons nos condoléances émues à toute sa famille.

DISTRICT DE SION

SAVIÈSE

Fête romande de lutte suisse

Tout est bientôt prêt et seulement quelques jours nous séparent encore de cette grande manifestation de la « Fête romande de lutte suisse » qui aura lieu, comme chacun le sait, à Savièse le 22 juillet prochain. Savièse parée de ses plus beaux atours se prépare à recevoir chaleureusement les nombreux lutteurs romands et invités de la Suisse alémanique. Le comité d'organisation dont les principaux collaborateurs, le dévoué et actif président Germain Roten et l'ancien champion Basile Héritier, œuvre sans relâche pour mettre au point l'ultime préparation de cette grande fête sportive.

Les inscriptions affluent chaque jour et tout laisse prévoir une brillante participation. Outre la sélection des meilleurs lutteurs romands, nous devons signaler la faveur exceptionnelle d'avoir comme invités des lutteurs venant des différentes associations de la Suisse alémanique dont nombre d'entre eux sont des couronnés fédéraux.

DISTRICT DE MONTHEY

MONTHEY

Décisions du Conseil communal

Sur le rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme, le Conseil décide :

1. d'autoriser M. Pierre Delacoste à créer un salon lavoir dans le bâtiment dont il est propriétaire à la rue de Venise,
2. d'autoriser M. Alexis Girod à construire quatre villas jumelées en bordure de la route de l'église de Choëx,
3. d'exécuter immédiatement les travaux d'élargissement et de goudronnage de la route de Marendeux,
4. d'entreprendre immédiatement les travaux d'aménagement du rond-point prévu en bordure du Chemin du Gros-Bellet,
5. désormais d'étendre le service de ramassage des gadoues dans la région allant de l'école de Choëx aux Bronnes en bordure des routes communales. Ce ramassage se fera une fois par semaine, chaque jeudi, durant les mois de juillet, août, septembre.
6. Il adjuge les travaux de construction d'un collecteur d'égouts au lieu dit « Martoret ».
7. Il prend acte de la mise en service à partir du mercredi 11 juillet prochain de la signalisation lumineuse aux carrefours Avenue de la Gare - Avenue de Bellevue et Avenue de l'Infirmerie, et Route des Prairies - Avenue de Bellevue.

Il décide d'affecter à la création d'une grande salle le montant du compte « Fonds kiosque à musique ».

Il charge son bureau de signer un contrat à passer avec le Département militaire fédéral pour la démolition des bâtiments sis en Place par les soins de l'armée.

Sur proposition du président de la commission scolaire, il prend un certain nombre de décisions touchant le personnel enseignant.

Il prend acte de la démission du comptable communal pour le 30 septembre et charge son bureau de pourvoir à la mise au concours du poste vacant.

Il ratifie un acte du 27 juin 1962 par lequel le Bénéfice du Rectorat a vendu deux parcelles de terrain sises au lieu dit « Cretta » d'une superficie totale de 675 mètres carrés.

BOUVERET

Tombola de l'école des missions

Tirage du 8 juillet 1962.

1. Tous les Nos se terminant par 52 gagnent un lot de bouteilles.
2. Le No 010524 gagne un mixer (Fr. 200,-)
3. Le No 020822 gagne un vélo (Fr. 270,-)
4. Le No 008680 gagne un choix de meubles (Fr. 500,—)
5. Le No 025536 gagne un appareil de télévision (Fr. 875.—)
6. Le No 018258 gagne une voiture BMW (Fr. 5970).

La loi sur les cartels et l'Europe

Le Conseil des Etats a accepté une loi réprimant l'abus des cartels. Elle est bien dans l'esprit des citoyens qui s'opposent catégoriquement à ces accords d'entreprises, ces décisions d'associations qui limitent et empêchent la liberté du commerce. Nous ne combattons pas le principe des ententes, mais ses abus. Notre législation admet que les cartels ont des aspects positifs, notamment en ce qui concerne la défense des classes moyennes et les bases de leur existence. La loi sur les cartels qui entrera prochainement en vigueur sera-t-elle encore applicable si notre pays entre dans la Communauté européenne de défense ? Nous ne le croyons pas parce que le Traité de Rome interdit les ententes (cartels qui lient des entreprises de deux ou plusieurs états membres). En théorie il ne s'applique donc pas aux ententes qui ne dépassent pas les limites d'un seul pays. Mais du moment que le Traité vise à éliminer tous les accords, ententes ou cartels, qui ont pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du Marché commun, il va de soi que presque tous les cartels, même s'ils se limitent au territoire d'un seul pays, peuvent être interdits par le Traité. Dans l'ordonnance d'application, la communauté économique européenne préserve la liberté de la concurrence. Elle prévoit des amendes ou des sanctions pour les entreprises qui ne se conforment pas aux décisions de la Commission, refusent de lui fournir les renseignements requis ou s'opposent à des investigations. La loi élaborée n'a pas de chance de durer longtemps si la Suisse adhère au Marché commun.

DISTRICT D'ENTREMONT

LIDDES

Edilité et urbanisme

Maisons d'habitation et chalets de vacances s'érigent à Liddes.

Tant mieux, pourrait en conclure Albin : plus il y aura d'estivants et d'hivernants, plus sera apprécié notre excellent « Gamay » de Fully et mieux seront savourées les réparties poivre et sel propres à certains éléments de la population.

Rive-Haute n'est déjà pas trop mal loti : chapelle restaurée (avec art, convenons-en), atelier d'horlogerie, maison d'école de construction récente, auberge rénovée, laiterie du Pré-Neuf.

Fontaine-Dessus est desservi par une route du côté ouest, mais en raison de l'essor agricole du village, résultant à la fois de la concentration des exploitations et de la culture intensive du semenceau, l'élargissement du chemin muletier côté sud devient une nécessité. Deux propriétaires fonciers passant pour détachés, en partie du moins, des biens de ce monde, conjugueraient en ce moment leurs efforts pour l'aboutissement de l'œuvre commencée.

Chandonne fait un effort méritoire. Là aussi, chapelle remise à neuf, maison d'école moderne, talentueusement combinée avec le bâtiment de la laiterie, chemins de dévestiture conçus judicieusement. De plus, une notable partie de cette laborieuse population aurait, ces années dernières, déficelé d'authentiques bas de laine réputés assez bien garnis et procédé, sur une large échelle, à l'assainissement de l'habitat. Reste à débattre la brûlante question de la nouvelle route dont le dernier tronçon est en suspens ; le cret d'Amont s'efforçant, dit-on, de convaincre le cret d'Avôs que le tracé le plus rationnel pourrait être, en définitive, une horizontale parallèle au Bay de Vella avec terminus au Rèvé.

Dranse évolue plus lentement. Le pont, il est vrai, a donné pas mal de soucis, tant par des « imprévus » de construction que par des imprévus ultérieurs. On nous assure toutefois que, au printemps dernier, l'étude du problème a été entreprise par des spécialistes prévoyants. Dont acte.

A l'entrée du village gît une courtine dont l'aire prend des proportions d'année en année plus élastiques. Son propriétaire aurait reçu de nouvelles instructions pour l'emmurement et passé illico à l'action, cependant qu'à Chez-Petit, le propriétaire d'un enclos consentirait à la cession d'un mètre carré de terrain pour le retrait d'un poteau coupant à angle droit le contour d'un chemin.

Voilà pour l'immédiat. Mais l'on chuchotte que la commission « hygiène et salubrité » classerait toute une série de projets relatifs à l'aspect intérieur de nos villages, de façon à mettre en relief leur pittoresque pour que ces îlots de paix ,de tranquillité, de rêverie, s'adaptent toujours mieux aux sites grandioses leur servant de cadres.

Un promeneur solitaire.

BAGNES

Le vice-président écrasé par son tracteur

Un tracteur sur lequel avait pris place M. Denis Perraudin, âgé de 54 ans, vice-président de la commune de Bagnes, sortait de la route dans la nuit de lundi à mardi et écrasait son conducteur provoquant une mort instantanée.

Cet accident a jeté la consternation dans la commune où M. Perraudin emplissait un rôle important comme professeur au collège de la localité, membre du comité de la société de développement et président des services industriels de la vallée.

Nous présentons à la famille dans la peine nos sincères condoléances.

DISTRICT DE SIERRE

FC Sierre pas mort...

Pourtant, il y a de cela quelques jours à peine, ils étaient rares ceux qui accordaient à notre club la moindre chance de poursuivre son chemin en première ligue.

On les comprenait partiellement.

Les finances du club étant si peu bonnes, on ne voyait vraiment pas celui ou ceux qui accepteraient de figurer dans un nouveau comité, puisqu'on disait l'ancien démissionnaire. Un peu légèrement on inclinait vers cette vieille sentence qui veut que sans argent on n'a pas de Suisses.

Heureusement, il se trouve encore chez nous des courageux qui estiment que les plaies d'argent ne sont et n'ont jamais été mortelles. Aussi, en un rien de temps, ces optimistes ont réussi à mettre sur pied une équipe dirigeante d'une si belle valeur, qu'il nous est permis de penser très sérieusement que la saison qui va venir pourrait apporter à nos footballeurs et à tous ceux qui s'intéressent à leur sport, des satisfactions plus grandes que celles éprouvées au cours de ces dernières années.

C'est ainsi qu'on voit revenir sur la scène, Me Edouard Bagnoud, une personnalité tellement faite de tact et de gentillesse qu'on peut être assuré qu'au sein du club il régnera à nouveau un bel esprit de camaraderie qui, tant de fois, a rapporté davantage que la technique et la science de certaines pseudo-vedettes.

C'est ainsi qu'on retrouve aux leviers de commande, MM. René Dani et Roger Possetti, deux semi-étrangers peut-être, mais deux gaillards qui, dans les heures les plus difficiles du club rouge et jaune ont démontré à tous qu'ils ont le cœur admirablement sierrois, certainement plus sierrois que celui de tant d'indigènes. Avec ces deux hommes dévoués, on a tout lieu d'être tranquille. La machine administrative glissera comme sur des rails.

On pensait aussi, quelques heures avant cette assemblée, qu'elle se déroulerait devant des chaises vides. Eh ! bien cela n'a pas été le cas. La chambrée était d'importance, et on a relevé avec plaisir la présence des présidents du Hockey-Club, de la Société fédérale de gymnastique, du Club athlétique, et celles très appréciées de MM. Gustave Gölz, moniteur fédéral, Juilland, chef cantonal de l'IP.

De ces débats très rondement menés, on retiendra spécialement la nomination de nouveaux membres d'honneur qui ont largement mérité cette distinction que personne ne saurait discuter. Ces nouveaux décorés que nous retrouverons toujours avec un plaisir très vrai, autour de la grande table, ont noms : Gilbert Warpelin, Gilbert Pillet, Ami Gard, Victor Zwissig et Armand Antille.

Avant de mettre un point final à cette information, disons encore que l'équipe fanion affrontera la nouvelle saison essentiellement avec des joueurs du lieu ou tout au plus avec des joueurs des districts avoisinants. Cette rupture forcée, avec les renforts coûteux, trop de fois décevants, ne sera certainement pas regrettée.

Et maintenant, ayons deux mots gentils à l'adresse de nos autorités municipales. Elles viennent de se déclarer fort bien intentionnées à l'égard du FC Sierre. Comme nos méritants conseillers se rendent parfaitement compte qu'à raison de la motorisation chaque jour plus intense, la pratique des sports devient une nécessité aussi vitale qu'urgente, ils se disent tout disposés à faire tous leurs efforts pour venir en aide à ceux qui ont accepté comme tâche de favoriser l'accomplissement des exercices physiques.

Aussi, avec tant de bonnes volontés, même la situation financière du FC Sierre, aux engagements qui ne dépassent pas ceux endossés par des sociétés des petits villages qui nous entourent, doit permettre à tous ceux pour qui notre club est chose chère à leur cœur, de dormir quiètement.

Le nouveau comité, nos autorités municipales, les joueurs se déclarant tous prêts à faire leur devoir, il ne reste plus qu'aux sympathisants, aux spectateurs, à faire le leur...

De la sorte, on pourra bientôt tourner définitivement la page désagréable de la vie de notre club, celle qui parle de la malheureuse tentative d'accéder, à tout prix, à la Ligue nationale ! C'était là une expérience loupée qui a fait tant d'autres victimes...

Nouveau comité : Félix Savioz, président ; René Dani, vice-président ; Ed. Bagnoud, Roger Possetti, Martin Andermatten, Armand Hermann, Rémy Mabillard, Louis Chabbey et Jules Zufferey, membres.

Bois de Finges

Un incendie qui s'est déclaré au bois de Finges a ravagé pas moins de 5 hectares de forêts. Le feu couve toujours et de nombreuses équipes se trouvent encore sur les lieux pour parer à une extension des foyers.

GRONE

Vers le rallye de la J R

Le comité de la Jeunesse radicale de Grône a le plaisir d'annoncer que son rallye traditionnel aura lieu le dimanche 22 juillet. Une organisation intéressante, des surprises de choix ne manqueront pas d'assurer une participation record. Les inscriptions sont reçues par MM. Michel, Hugo, Gaby Favre et Michel Morard.

Que chaque jeune radical retienne cette date !

Deux alpinistes se tuent au Mont-Blanc

Deux alpinistes britanniques ont fait lundi une chute mortelle alors qu'ils escaladaient le Mont-Blanc. Il s'agit de MM. Jan Gordon Hodgekinson, 26 ans, de Stokport, et John Hadfied, 23 ans, de Cheadle.

Un ami qui se trouvait avec eux au moment de l'accident, M. Eric Longden, de Manchester, s'en tire sain et sauf.

DISTRICT D'HÉRENS

LES HAUDÈRES

Quinzième festival de la fédération des fanfares du Valais Central

Dimanche la sympathique station des Haudères accueillera pour son quinzième congrès annuel, la fédération des fanfares villageoises du Centre. Un grand cortège aura lieu à 11 h. 30, suivi d'un concert. Notons que nos amis Albert Zermatten et Basile Zuchuat assurent la vice-présidence et le poste de caissier de la fédération.

ATHLÉTISME

Peter Laeng à 8 dixièmes de seconde du record du monde du 400 m. plat

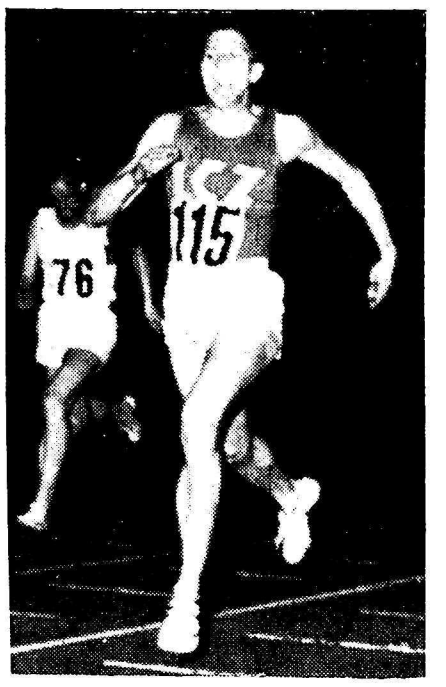

Au meeting international d'athlétisme de Zurich, le Suisse Peter Laeng a réussi non seulement à battre le record suisse du 400 m. qu'il courut en 45,7, mais à réaliser du même coup la meilleure performance mondiale de l'année et la troisième de tous les temps, le record du monde étant détenu depuis les Jeux olympiques de Rome par l'Américain Otis Davis et l'Allemand Karl Kaufmann en 44,9. Laeng s'approche donc de 8 dixièmes de seconde de ce prestigieux record qui, depuis 1948, était la propriété du Jamaïcain Mac Kenley en 45,9, soit deux dixièmes de plus que le temps de Laeng. Ces comparaisons situent l'extraordinaire performance du jeune étudiant du Poly de Zurich à l'un des sommets les plus élevés de l'athlétisme mondial.

Notre photo d'archives montre Peter Laeng alors qu'il battait le record suisse de René Weber.

Quand le bâtiment va...

Le rythme de la construction de logements s'est ralenti en 1961. On bâtit de moins en moins dans les villes où le terrain est trop cher et rare, mais dans les localités suburbaines. Tandis que la construction déclinait de 7 % dans les cinq villes les plus importantes, elle augmentait dans toutes les autres villes : de 7 % dans celles de 10 à 100 000 habitants, de 16 % dans les localités de 5 à 10 000 habitants et de 18 % dans les petites communes de 2 à 5000 habitants. La démolition d'immeubles devient inquiétante. Il y a quelques années on rasait de vieilles maisons pour construire à leurs places des bâtiments commerciaux ou des appartements de luxe. Aujourd'hui, on démolit pour la même raison des immeubles en bon état. Ceci est très regrettable. Si l'on déduit du nombre brut des logements construits en 1961 dans 462 communes, 42 612, le nombre des logements disparus sous la pioche du démolisseur, 3178, le nombre net de logements neufs se chiffre à 39 887. En dix ans, soit de 1952 à 1962, le nombre de logements a diminué de cette période, on a vu disparaître du 18 284 ensuite des démolitions. Durant marché autant de logement qu'il en avait été construits pendant le premier semestre de 1960. Précisons que la construction de logements en 1962 ralentira puisque pour les deux premiers mois en cours, le nombre des logements mis sur le marché est de 4017 contre 4563 pour la même période en 1961. Il résulte que l'industrie du bâtiment ne peut à la longue tenir le rythme de la progressissement se fera principalement sentir sion de ces dernières années. Ce ralentissement se fera principalement sentir dans les grandes villes.

AUCUNE IMPORTANCE

Trois heures du matin. M. Dupont dort à poings fermés. Le téléphone sonne. Tout ensommeillé M. Dupont se lève et décroche l'appareil :

— Allô ?

— Allô ! fait une voie, c'est bien Danton 00-95 ?

— Non, monsieur, répond Dupont, ici Danton 80-15...

— Oh ! alors monsieur excusez-moi de vous avoir dérangé...

— Aucune importance, rétorque Dupont, de toute façon je devais me lever, le téléphone sonnait.

L'accroissement continuel de notre entreprise et nos futures transformations nous obligent à compléter notre personnel.

Nous cherchons pour tout de suite ou date à convenir, des vendeuses pour tous les rayons suivants :

Caissière
Enfants
Electricité
Confection Dames
Parfumerie
Lingerie
Ménage
Jouets

Nous offrons places stables dans bonnes conditions de travail, avec tous les avantages sociaux actuels, semaine de 5 jours par rotation.
Faire offres au chef du personnel

GRANDS MAGASINS

A la PORTE NEUVE SION

Salopettes «Lutteurs»

Grand choix de complets dès 26 fr. 50. — Chemises polo pour messieurs et garçons — Blue-jeans — Pulls et gilets à des prix très avantageux.

Magasin FRIBERG

Confection Nouveautés

MARTIGNY-BOURG

Téléphone (026) 6 18 20

CONTI

Machines à café automatiques

recherche

AGENT CONCESSIONNAIRE
pour le Valais

Situation intéressante pour homme sérieux appuyé par société fournissant voiture - magasin - capital.

Ecrire au siège central pour la Suisse CONTI S. A., 57, Grand Pré, Genève. Tél. (022) 34 80 20.

Plantons choux-fleurs

IMPERATOR - ROI DES GEANTS

BN Bagnoud SAXON

ETABLISSEMENT : Tél. 026 - 6 21 83

APPRENTIS-BOBINEURS

sont demandés pour entrée immédiate ou date à convenir. Se présenter chez *Electricité S. A., à Martigny.*

Grande Vente au rabais

aut. du 11 au 24 juillet

Voyez nos vitrines

A la Bonne Ménagère SION

CONSTANTIN FILS S.A.

MIGROS

Nous cherchons pour nos magasins de *Monthey, Saint-Maurice et Martigny*

bouchers et garçons de plot

ayant une bonne formation professionnelle.

Nous offrons places stables et bien rétribuées.

— Semaine de 5 jours (48 heures)
— Excellentes prestations sociales
— Caisse de retraite

Veuillez adresser vos offres à la *Société coopérative*

MIGROS VALAIS

Case postale 148 - Martigny-Ville

MARTIN BAGNOUD — SIERRE

TRANSACTIONS IMMOBILIERES
VENTES
&
ACHATS
ASSURANCES

PUBLICITAS SION

engagerait pour son service de

PROPAGANDE
employé de bureau

On demande :
diplôme commercial ou classique, ou certificat de fin d'apprentissage. Langue maternelle française et bonnes connaissances de l'allemand. Capable de rédiger et d'assumer des responsabilités.

On offre :
Bon salaire. Caisse de retraite. Semaine de 5 jours tous les 15 jours. Travail varié et intéressant. Entrée à convenir.

Offres écrites
à la Direction de Publicitas, Sion.

Agence générale d'assurances à Sion engagerait

une secrétaire sténodactylo

de langue française avec notions d'allemand. Bon salaire. 2 samedis libres par mois.

Faire offres manuscrites sous chiffre P 10555 S à Publicitas Sion.

†

Madame Valentine PERRAUDIN-VAUDAN et ses enfants Guy, Jean, Jérôme, Jules ,Monique, Maurice et Eva, à Châble ;
Madame et Monsieur Pierre FILLIEZ-PERRAUDIN, à Châble ;
Madame Aline PERRAUDIN-FILLIEZ, à Châble ;
Madame et Monsieur Ernest LUISIER-VAUDAN, leurs enfants et petits-enfants, à Châble et Riddes ;
Monsieur et Madame Maurice VAUDAN-GUIGOZ, à Châble ;
Monsieur et Madame Jules VAUDAN et leurs enfants, à Châble ;
Melle Marie VAUDAN, à Châble ;
Madame et Monsieur Willy DIEM-VAUDAN, à Lausanne ;
Monsieur et Madame Antoine VAUDAN et leurs enfants, à Châble ;
Madame Veuve Marie-Louise FILLIEZ-BAILLIFARD, ses enfants et petits-enfants, à Châble ;
Madame Justine PERRAUDIN et famille, à Châble ;
Mlle Elise VAUDAN, à Bruson ;
Monsieur et Madame François VAUDAN, leurs enfants et petits-enfants, à Bagnes ;
ainsi que les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur

Denis PERRAUDIN

instituteur

vice-prés. de la commune de Bagnes

leur bien-aimé époux, papa, fils, beau-frère ,oncle, neveu et cousin, ravi accidentellement à leur tendre affection dans sa 54e année.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 12 juillet 1962, à 10 heures, à Châble-Bagnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

†

L'Administration communale de Bagnes a le profond regret de faire part du brusque décès de

Monsieur

Denis PERRAUDIN

son estimé vice-président

L'ensevelissement aura lieu le jeudi 12 courant à 10 heures, à Châble.

†

Les Services Industriels de Bagnes ont le profond regret de faire part du brusque décès de

Monsieur

Denis PERRAUDIN

leur regretté président

L'ensevelissement aura lieu le jeudi 12 juillet 1962, à 10 heures, à Châble.

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Mercredi 11 juillet

15 59 Signal horaire - 16 00 La Chèvre d'Or - 16 20 Très jolie, valse - 16 30 Tour de France - 17 00 La guirlande des vacances - 18 00 Les solistes de Liège - 18 15 Nouvelles du monde chrétien - 18 30 La Suisse au micro - 18 45 Tour de France - 19 13 Horloge parlante - 19 15 Informations - 19 25 Miroir du monde - 19 50 Impromptu musical - 20 00 Questionnez on vous répondra - 20 20 Qu'allons-nous écouter ce soir - 20 30 Concert symphonique - 22 30 Informations - 22 35 Paris sur Seine - 22 55 Vingt minutes avec Georges Gerschwin - 23 15 Hymne national. Fin.

Jeudi 12 juillet

7 00 Prélude matinal - 7 15 Informations - 7 30 Ici Autoradio Svizzera - 8 30 Fin - 11 00 Podium des jeunes - 12 00 Au carillon de midi - 12 44 Signal horaire - 12 45 Informations - 12 55 Faites pencher la balance - 13 30 Quelques pages de Telemann - 14 00 Fin - 15 59 Signal horaire - 16 00 La Chèvre d'Or - 16 20 Deux clarinettes - 16 30 Tour de France - 17 00 La guirlande des vacances - 18 15 La Suisse au micro - 19 13 Horloge parlante - 19 15 Informations - 19 25 Miroir du monde - 19 50 Impromptu musical - 20 05 Discoparade - 20 45 Plaisir sdu tango - 21 00 Grands interprètes de notre temps - 21 30 Récital de piano - 22 30 Informations - 22 35 Jazz sur le toit de l'Europe - 23 15 Hymne national. Fin.

Vendredi 13 juillet

7 00 Réveil en musique - 7 15 Informations - 7 20 Propos du matin - 7 30 Ici Autoradio Svizzera - 8 30 Le monde chez vous - 9 30 A votre service - 11 00 Concerto pour violon et orchestre - 12 00 Au carillon de midi - 12 44 Signal horaire - 12 45 Informations - 12 55 La ronde des menus plaisirs - 13 30 Petit maître célèbre : Luigi Boccherini - 14 10 Les grands concertos - 14 45 Musique vénézuélienne contemporaine - 15 59 Signal horaire - 16 00 La Chèvre d'Or - 16 20 Flonflons champêtres - 16 30 Tour de France - 17 00 La guirlande des vacances - 17 55 Burlesque pour piano et orchestre - 18 15 La Suisse au micro - 19 13 Horloge parlante - 19 15 Informations - 19 25 Miroir du monde - 19 50 Impromptu musical - 20 00 Escale au cirque - 20 30 Des jeux et des concours - 21 20 La Ménestrandie - 21 40 Pré-originales - 22 00 Jeunesse de Debussy - 22 30 Informations - 22 35 Musique de chambre - 23 15 Hymne national. Fin.

Cinémas

Cinéma ETOILE - Martigny

Dès ce soir mercredi : LES MENTEURS, avec Jean Servais, Francis Blanche, Dawn Addams et Cl. Brasseur.

CORSO - Martigny

Dès ce soir mercredi : LA VENGEANCE DU MASQUE DE FER avec Michel Lemoine, Wandisa Guida et Jany Clair.

Cinéma MICHEL - Fully

Mercredi 11 : ALERTE AU SUD (dès 16 ans révolus).
Dès vendredi 13 : LE CRI DE LA VICTOIRE, avec van Haeflin, Aldo Ray, Nancy Olson et Dorothy Malone.

Cinéma REX, Saxon

Jeudi 12 : ALERTE AU SUD, avec J.-Cl. Pascal, Eric von Stroheim et Gianna-Maria Canale (16 ans révolus).
Dès vendredi 13 : HELENE DE TROIE avec Rossana Podesta et Jacques Sernas (dès 16 ans révolus).

†

Madame Veuve Angeline GIROUD-PETOUD, ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-enfant ;
Madame et Monsieur Albert GIROUD-PETOUD, leurs enfants et petits-enfants ;
Les enfants et petits-enfants de feu Alexandre PETOUD ;
Les enfants, petits-enfants et arrière-petit-enfant de feu Philippe PETOUD;
Les enfants et petits-enfants de feu Henri PETOUD ;
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Louis GIROUD ;
Les enfants et petits-enfants de feu Philomène PIGNEDE-GIROUD ;
L'enfant adoptif et les petits-enfants de feu Emile GIROUD ;
ainsi que les familles parentes et alliées ont le pénible devoir d'annoncer le décès de

Madame

Vve Jules GIROUD

née Eugénie PETOUD

leur très chère sœur, belle-sœur, tante et cousine, survenu à Ravoire, le 10 juillet 1962, à l'âge de 85 ans, après une courte maladie chrétiennement supportée et munie des Sacrements de la Ste Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny le jeudi 12 juillet 1962, à 10 h. 15.

Départ du convoi mortuaire du quartier de Plaisance.

Cet avis tient lieu de faire-part.

R. I. P.

†

La famille Pierre Guex-Crosier-Pillet,

à Martigny remercie sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont pris part à son grand deuil.

Télévision

Mercredi 11 : 17 00 Pour vous les jeunes - 18 15 Fin. - 20 00 Téléjournal - 20 15 Au Ruanda-Urundi - 20 45 Aux Trois-Baudets, variétés - 21 40 La campagne de la Nouvelle-Guinée - 22 05 Informations - 22 10 Téléjournal - 22 25 Fin.

Jeudi 12 : 17 30 L'heure des enfants - 18 30 Fin - 20 00 Téléjournal - 20 15 Vérifiez votre antenne - 20 30 Drôle de drame - 22 00 Informations - 22 05 Téléjournal - 22 35 Fin.

Vendredi 13 : 20 00 Téléjournal - 20 15 Carrefour - 20 30 Soirée dramatique - 21 40 Apollon Musagète - 22 10 50e anniversaire du comité olympique suisse - 22 25 Soir-Information - 22 45 Téléjournal - 23 00 Fin.

Rédacteur responsable : Gérald Rudaz.

Le coin des Rieurs

Humour et religion

Un paroissien se plaignait à son curé de ce que l'église réclamât toujours de l'argent.

— Il n'est continuellement question, lui dit-il d'un ton furieux, que de donner, donner, donner...

Le curé réfléchit un instant et répondit :

— Je tiens à vous remercier pour cette définition du christianisme, c'est l'une des meilleures que je connaisse.

Petit prudent

Le redoutable chef de police de cette dictature entre chez un coiffeur :

— Est-ce que vous me connaissez ? demande-t-il.

— Non, monsieur.

— Parfait ! Dans ce cas, faites-moi la barbe.

Nous engageons

Magasinier qualifié

Faire offres avec curriculum vitae, photo et copies de certificats au chef du personnel

à la PORTE NEUVE SION

Femme de ménage

pour 2 heures tous les matins sauf le dimanche. Pas de gros travaux.

Dorsaz, photographe, Martigny, tél. 026-6 11 47.

VOITURES MERCEDES ?

Livraison, de suite, de voitures Mercédès neuves 190 Diesel et 220 S benzine.

Lucien Torrent, Grône, tél. 027 - 4 21 22.

Offres sous chiffres

Pour toutes demandes d'adresses on est prié de se référer au numéro de contrôle figurant dans l'annonce.

Inutile de demander l'adresse pour les annonces portant la mention : « offres écrites » ou s'adresser par écrit, etc...

OCCASIONS

Un pick-up VW 1959 impeccable ; une camionnette Peugeot 203 1956 ; une jeep Willys révisée ; une jeep Willys 1956 de luxe.

Lucien Torrent, Grône, tél. 027 - 4 21 22.

On cherche une employée

aide de cuisine

et de maison. S'adr. au Café des Touristes, Martigny, tél. 6 16 32.

13 Feuilleton du « Confédéré »

Le Pavillon des Trembles

ROMAN DE CLAUDE ROZELLE

— Bernard ! murmura-t-elle dans un souffle. Bernard ! A cause de lui, j'ai failli me perdre !

Elle s'aperçut tout à coup que la sonnerie du téléphone fonctionnait avec insistance. Sans aucun doute avait-elle été réveillée par elle. Sans hâte, elle décrocha l'appareil placé à proximité de son lit.

— Allô ! Allô !... Oui ! C'est moi !... Le comte Guy de Faves ?... Un accident d'automobile ?... Il est au plus mal ?... C'est horrible ! Je viens ! Je viens tout de suite !

Devenue d'une blancheur de cire, Fabienne passa sa main sur son front. Son mari était mourant... mort peut-être... Un remords l'étreignit.

Au moment où, elle faiblissait dans les bras de Bernard, il gisait sans doute déjà sur la route, agonisant au pied de la voiture qui l'avait conduite chez la baronne Daro...

Elle décrocha de nouveau le téléphone et demanda un garage. Dans un instant, un taxi viendrait la prendre aux Trembles. Avec fièvre elle s'habilla et appela Martine.

— Un malheur est arrivé ! dit-elle d'une voix blanche. Mon mari... Un accident...

— Ma doué ! fit la servante en joignant les mains... Ma petite !... Ma pauvre petite !

— Une voiture sera là dans quelques instants. Je vais me rendre auprès de lui.

— J'irai avec vous !

— Peu de temps après, Fabienne et Martine roulaient en direction de Tours.

Ainsi que s'y attendait la jeune femme, le comte de Faves était mort. Sanglotante, elle se jeta dans les bras de sa nourrice.

Puis ce furent les habituelles démarches, les obsèques, et enfin les visites répétées de Me Dulac, le notaire.

Celui-ci connaissait de longue date la famille. Il n'ignorait pas non plus le caractère énergique de Fabienne et, brutalement, il lui dit la vérité.

— Ma pauvre enfant, vous êtes ruinée ! fit-il un jour en ouvrant devant la jeune femme une serviette bourrée de documents. Votre domaine est couvert d'hypothèques, vous avez de lourds intérêts à verser !

Fabienne se dressa, toute pâle dans sa robe de deuil.

— Ruinée ? répéta-t-elle, hésitant à comprendre.

— Je regrette d'avoir à vous le dire. Votre mari vous a fait signer, certainement sans vous en indiquer la portée, un grand nombre d'engagements. Depuis votre mariage, il empruntait sur vos terres afin de couvrir ses folles dépenses.

— J'avais confiance en lui... J'ai, en effet, signé plusieurs papiers.

— Le comte de Faves avait peu de fortune et vous ne vous êtes jamais demandé, ma pauvre enfant, d'où venait l'argent qu'il dépensait sans compter ?

— Il m'assurait qu'il faisait de bons placements et que, d'autre part, le domaine rapportait largement !

— Hélas ! Le réveil est dur ! Vous voici devenue une bien modeste châtelaine ! Qu'allez-vous faire ?

Fabienne se redressa.

— Vendre mes bijoux !... J'en ai de grande valeur... Tenter de rembourser peu à peu les hypothèques... Reprendre comme avant la direction des Trembles.

— Vous êtes courageuse, je le sais, mais la lutte sera longue !

— Je ne l'ignore pas !

— Eh bien, bonne chance, mon enfant ! Je vous ai déjà vue à l'œuvre. Une fois de plus, mes vœux vous accompagnent.

Durant les jours qui suivirent, Fabienne resta prostrée, incapable de se ressaisir. La catastrophe avait été si soudaine... elle était passée si brutalement de l'ivresse de l'amour au spectacle de la mort et à la ruine que tout son être était ébranlé.

Guy de Faves l'avait, il est vrai, odieusement trompée ; mais il avait été son mari, une étroite intimité les avait unis... Et voici que, brusquement, il disparaissait de sa vie, la laissant désemparée.

Et surtout, un violent remords la rongeait d'avoir failli le trahir la nuit même de sa mort.

Fabienne n'avait pas revu Bernard Chambon depuis la rencontre au pavillon. Averti par un secret instinct, celui-ci n'avait pas osé reparaître aux Trembles. Aux obsèques du comte de Faves, il était seulement venu comme tout le monde serrer la main de la jeune veuve.

Depuis lors, Fabienne, ayant peine à retrouver son équilibre, restait désespérément seule. Les exhortations de Martine l'arrachèrent enfin à son apathie. Elle se souvint qu'elle était une jeune femme pauvre et qu'elle devait sauver son domaine. Aussitôt, sa résolution fut prise.

Elle pensa à la rivière de diamants que lui avait laissée sa mère ainsi qu'à plusieurs bijoux de prix. Allait-elle les conserver, inutiles, dans leurs écrins, alors que le patrimoine était en danger ?

Leur valeur était considérable, on le lui avait souvent répété, et des experts avaient plus d'une fois cherché à s'en rendre acquéreurs.

— Ma mère m'approuverait, j'en suis sûre, murmura-t-elle. Le domaine avant tout.

Fabienne ne pensait plus à sa passion coupable. Déjà, elle avait oublié le langage enivrant et les baisers de Bernard. Elle était tout entière reprise par l'amour de sa terre et redevenue la jeune héritière des Trembles.

Guidée et conseillée par Me Dulac, elle réalisa la vente de ses bijoux dans d'excellentes conditions et se mit courageusement au travail.

Dès les premiers jours, elle retrouva groupés autour d'elle ses trois fidèles serviteurs, l'assurant une fois de plus de leur dévouement.

Trop émue pour pouvoir leur répondre, elle les remercia d'un profond regard et leur serra longuement la main. Puis, chacun reprit son poste.

Les habitants des Trembles semblaient avoir renoué avec le passé. Les chevaux avaient été vendus en même temps que l'automobile ; Fabienne, adoptant de nouveau une tenue masculine, circulait à bicyclette, ses chiens à ses côtés, donnant les ordres et surveillant les coupes.

Il y avait un mois que Fabienne avait perdu son mari lorsqu'un matin, elle rencontra Bernard sur la route. Avec émotion, elle le supplia de ne pas chercher à la revoir pendant le délai légal imposé à son veuvage. Le jeune homme en fit aussitôt la promesse, comme délivré d'une gêne incompréhensible.

Ce fut cette gêne si peu conforme à son ancienne attitude qui ouvrit les yeux de Fabienne. Le cœur étreint d'une angoisse soudaine, elle voulut trancher dans le vif.

— Dans un an, je serai votre femme, Bernard. Rien ne pourra alors s'opposer à notre union, puisque moi aussi je vous aime.

Il eut un geste évasif.

— Essayez de comprendre, Fabienne... Vous êtes ruinée et je suis sans fortune. Ce serait folie d'unir nos deux existences !

Fabienne pâlit affreusement et resta interdite.

Les difficultés de sa situation n'étaient plus un secret pour personne. N'écoutant que l'élan de son cœur, elle les avait oubliées durant un instant, mais pour Bernard, il en était autrement. Il ne l'aimait pas assez pour prendre sa part de la lutte. Pour la deuxième fois, il se faisait un jeu de sa souffrance et l'abandonnait.

D'une voix tremblante, elle s'indigna :

— J'ai compris, Bernard... Vous ne m'aimez plus !... Vous ne m'avez jamais aimée !... Allez-vous en, cria-t-elle... Allez-vous en et ne revenez jamais !

Il s'éloigna d'un pas rapide, sans se retourner, heureux d'en avoir aussi facilement fini avec une aventure désagréable et bien résolu à ne pas lier sa vie à celle d'une jeune femme démunie d'argent, si jolie fût-elle...

coop

Bon voyage!

Pour vous accompagner en course, les provisions pour touristes du magasin CO-OP!
Le magasin CO-OP vous offre davantage!

Fruits secs mélangés, si bons à grignoter, en voyage ou chez vous
150 g
-.85

Fruits à noyaux de Californie, provision de marche idéale
250 g
1.70

Viande hachée RIVAL un fameux dîner en excursion! Boîte double-portion
260 g
1.25

Biscuits-citronettes REX savoureux même par temps chaud
470 g
1.-

Abricots secs de Turquie, les bienvenus à chaque course
200 g
1.25

Bananes-cocktail, revigorent à l'instant
224 g
-.50

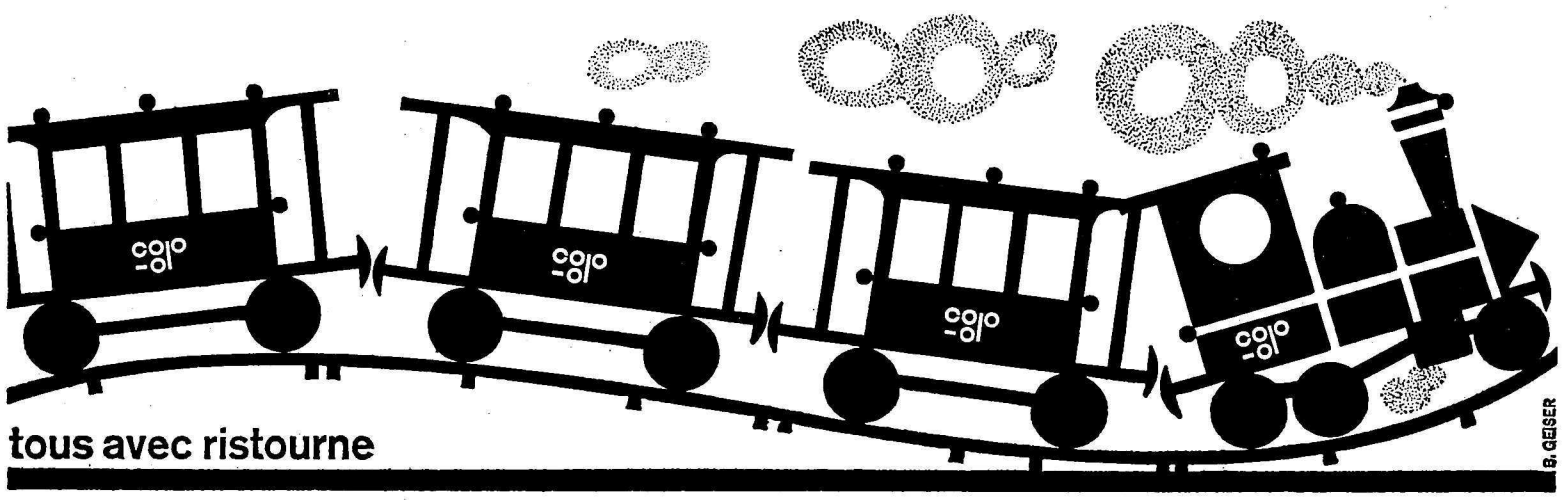

tous avec ristourne

Dr Michel Closuit

spécialiste F. M. H. - médecine interne

MARTIGNY

ABSENT

jusqu'au 3 août

Café-Restaurant à vendre

Le 1er septembre 1962, la commune de Vernayaz vendra à l'enchère publique le

Buffet de la Pissevache

situé sur la commune de Vernayaz, en bordure de la route principale Lausanne-Brigue, à proximité de la cascade de la Pissevache.

Conviendrait pour relais gastronomique et distribution d'essence.

Tous renseignements utiles par le Greffe communal de Vernayaz. Tél. 026 - 6 58 29.

N'OUBLIEZ PAS QUE CHACUNE DE NOS ANNONCES PEUT VOUS RENDRE SERVICE

Pw 149

Débarrassez les vignes des araignées rouges
Phenkapton Geigy
Action en profondeur et de durée.
Geigy — **J.R. Geigy S.A., Bâle**

Cinémas

ETOILE Martigny

Dès ce soir mercredi - 18 ans rév. - Le film qui a triomphé à Paris. - Un « série noire » percutant

LES MENTEURS

avec
Jean Servais, Francis lBanche

CORSO Martigny

Dès ce soir mercredi - 16 ans rév. - Une page de l'histoire de France

LA VENGEANCE DU MASQUE DE FER

Un brillant spectacle de cape et d'épée

6 16 22

CINE MICHEL Fully

Mercredi 11 - 16 ans révolus
De palpitantes aventures

ALERTE AU SUD

Dès vendredi 13 - 16 ans rév.
Une histoire humaine, angoissante

LE CRI DE LA VICTOIRE

REX Saxon

Jeudi 12 - 16 ans révolus
Jean-Claude Pascal dans

ALERTE AU SUD

Dès vendredi 13 - 16 ans rév.
Un spectacle gigantesque

HÉLÈNE DE TROIE

6 31 66

Me Bernard Couchepin

avocat et notaire
MARTIGNY

absent

du 9 au 31 juillet

On engagerait un

apprenti-mécanicien

sur auto, habitant si possible centre du Valais.

Ecrire sous chiffre P 53-36 S à Publicitas Sion.

On demande

sommelière-remplaçante

1 jour par semaine. Tél. (026) 6 30 62.

Plus de 50%

de toutes les machines à coudre suisses exportées en 1961 étaient des Bernina. Le reste des exportations se répartissait entre cinq marques différentes. En Suisse, Bernina est également la machine à coudre la plus demandée, preuve éloquente de sa supériorité.

BERNINA

R. WARIDEL
Av. du Gr. St. Bernard
Tél. (026) 6 19 20
MARTIGNY

*

CONSTANTIN FILS S.A.
Rue des Remparts
Tél. (027) 2 13 07
SION

Organisation complète de
TOMBOLA
100 000 lots
Articles de fêtes
Gravure de coupes de sociétés
Veuthey fers
SAXON
Tél. 026 / 6 23 51

Importante station d'essence du centre du Valais engagerait de suite ou courant août

Bon Serviceman

Adresser offres écrites sous chiffre P 83-6 à Publicitas Sion.

Pour une politique basée sur des critères modernes

Avec les avocats valaisans

L'ordre des avocats valaisans a tenu son assemblée d'été samedi dernier à Sierre dans les salons de l'hôtel Bellevue.

De nombreux confrères étaient venus de toutes les régions du Valais pour assister à cette assemblée présidée par Me Pierre Tabin de Sierre, bâtonnier en exercice.

Après la partie administrative liquidée rapidement par les soins de Me Guy Zwissig, secrétaire, qui fut « sans histoires », les participants eurent le privilège d'entendre une causerie de M. Edouard Barde, président de la Cour de Justice de Genève sur le thème : « Juges et avocats ». Sujet vaste évidemment. Le conférencier qui a d'abord pratiqué le barreau — comme la plupart des juges — avant d'exercer les fonctions judiciaires, a une grande expérience dans ce domaine. Sa causerie fut éblouissante. Il a bien précisé le redoutable pouvoir du juge de dire le droit, tandis que le rôle des avocats, comme auxiliaire de la justice (du moins, dans son essence, avec les exceptions de certains esprits un peu « tordus ») demeure celui d'un conseiller et un mandataire de ses clients.

Mais le juge doit dominer le combat qui se déroule devant lui, pour dire le droit. Son rôle, difficile entre tous, réside dans la capacité de se décider, de trancher, et parfois ce sont de véritables crises de conscience qui se posent pour lui. Ce souci majeur de dire le droit doit être constant, depuis le début de la procédure, et non pas seulement après les débats.

Dans les litiges de peu d'importance, le juge doit être pratique et insister pour obtenir une transaction qui ne contentera pas peut-être les deux parties entièrement, ce qui est parfois un bon signe — mais qui mettra fin à un procès dont les frais sont hors de proportion avec la valeur proprement dite.

Mais la participation de l'avocat apporte au juge, dans un domaine un peu sec et rigide, un souffle d'air vivifiant, car souvent, dans le cycle trépidant de la vie moderne, le juge, dans le silence et la solitude de son cabinet, a parfois l'impression de se trouver enfermé dans une tour d'ivoire un peu distante et hors de la réalité quotidienne.

Après cette remarquable causerie, diverses interventions ont créé un « climat » vivant de discussions, de questions sur des procès importants (cf. Jaccoud) et le distingué conférencier genevois fut vivement applaudi par toute la nombreuse assistance.

Le banquet et la soirée

Après un apéritif offert par la société de développement de Sierre dans les jardins ombragés du Bellevue, par l'intermédiaire de Me Paul-Albert Berclaz, greffier du tribunal, les avocats et leurs invités firent honneur à un excellent dîner au cours duquel ils eurent le plaisir d'entendre les réflexions, conseils, souvenirs des juges de carrière comme Me Victor de Werra, président actuel du Tribunal cantonal et Me Gérard Emery, président du tribunal de Sierre, tandis que M. Salzmann apportait le salut des autorités de la cité du soleil.

Puis les « compagnons des arts » dont la réputation n'est plus à faire interprétèrent avec humour et talent divers sketches savoureux de la profession, dûs à la plume de Me Theytaz.

La soirée s'est prolongée très tard et même jusqu'aux premières lueurs de l'aube estivale, pour certains...

A Vercorin

Le lendemain, grâce à un temps idéal, les défenseurs de la veuve et de l'orphelin se retrouvèrent en partie sur les hauteurs de la ravissante station de Vercorin où ils savourèrent la raclette après une réception chaleureuse par les membres de la société de développement locale.

Le problème de la robe

Notons également que, parmi les membres principalement jeunes de l'ordre, le problème de la robe fut évoqué. On sait que cette initiative avait été déjà décidée il y a un certain nombre d'années, par la quasi unanimité des membres de l'ordre des avocats, présidé, à l'époque, par le regretté bâtonnier Me Jean-Jérôme Roten et qu'elle avait été approuvée par le Tribunal cantonal. Cependant, cette question fut escamotée par la suite, sous l'impulsion de quelques esprits adversaires des innovations hardies, et l'affaire tomba en léthargie...

Mais après les expériences heureuses des barreaux du Jura bernois, de Neuchâtel, Fribourg, et maintenant de Genève, plusieurs estiment que l'ordre des avocats valaisans doit reprendre la question lors d'une de ses prochaines réunions.

On ne peut nier que la robe d'avocat, si elle ne donne pas nécessairement le talent, donne un prestige évident à la profession et on peut admettre également que celle-ci en a parfois un évident besoin.

v. d.

Questions économiques

(Suite de la première page)

alors que l'horlogerie (0,9 %), l'industrie chimique et l'industrie textile (chacune 0,8 %) sont celles où la hausse a été la moins importante. On évalue à quelque 14 000 travailleurs l'augmentation trimestrielle des ouvriers de fabrique dont l'effectif global s'élevait à fin mars à environ 731 000.

Quant à la situation de l'emploi dans le bâtiment, elle a été marquée au cours du trimestre par une progression extraordinaire, qui a dépassé l'ampleur saisonnière. L'indice d'occupation des ouvriers s'est accru de 76,7 % pour s'inscrire à la fin mars à 145,1 contre 133,6 un an plus tôt, soit une augmentation de 8,6 %.

e) Dans ces conditions de pénurie de main-d'œuvre — qui stimulle la hausse des salaires individuels effectifs au-delà des salaires conventionnels — il n'est pas étonnant que pendant le premier trimestre 1962 le taux des salaires se soit encore accru, comme l'a montré le résultat de l'enquête poursuivie auprès des entreprises de l'industrie et du bâtiment prises en considération. L'enquête porte sur environ 320 000 travailleurs. Le pourcentage d'entre eux qui ont bénéficié d'une augmentation a passé d'un trimestre à l'autre de 36,2 à 44,3 % alors que le relèvement moyen de leurs salaaires s'établissait de 3,8 à 5,8 %. Le niveau général des salaires de l'ensemble des ouvriers soumis à l'enquête a marqué une progression de 2,6 % contre 1,4 %, tant au trimestre précédent qu'un an auparavant. Les salaires ayant augmenté de 5,9 % en l'espace d'une année, alors que l'indice des prix à la consommation progressait de 4,3 %, le pouvoir d'achat s'est accru de 1,5 %. L'augmentation des salaires enregistrée pendant le 1er trimestre de 1962, qui dépasse de loin celles qui étaient apparues à chaque trimestre de 1961, a entraîné une sensible augmentation des prix de la production intérieure, avant tout dans les secteurs où les salaires entrent pour une part particulièrement importante dans la formation des prix.

Les intouchables

On se souvient du courageux amendement Piot adopté à l'époque contre vents et marées et destiné à pénaliser les « paysans des gares » en vue de freiner la surproduction laitière. Depuis lors, l'échec de cet amendement a eu pour conséquence que les craintes formulées lors des délibérations sur l'arrêté de 1959 se sont malheureusement révélées fondées. Le nombre des vaches a passé de 891 300 en 1957 à 916 000 en 1959 et à 941 700 en 1961. En raison de l'augmentation du cheptel bovin et d'une plus grande productivité laitière, la quantité de lait commercial est passée de 21,6 millions de quintaux pour l'année laitière 1957-58 à 23,3 millions en 1959-60. Pour 1961-62, cette production est estimée à 23,5 millions de quintaux ce qui correspond à une nouvelle augmentation. Cet accroissement est naturellement lié à une augmentation sensible des fourrages importés, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants : 45 100 wagons en moyenne annuelle de 1955 à 1957 ; 54 100 en 1959 ; 54 700 en 1960.

Cette augmentation de la production laitière entraine inévitablement un gonflement des frais d'écoulement. Aussi se serait-on attendu à ce que dans l'arrêté laitier 1962, on atténuât la politique de subventionnement et renforçât les mesures destinées à adapter la production aux possibilités d'écoulement.

Pour que cet arrêté exerce une influence modératrice sur la production, on aurait pu tout au moins, se basant sur une production normale, opérer une retenue de quelque 10 à 15 centimes sur les surproducteurs. Quant aux subsides, ils pourraient être alloués de telle manière que l'aide de l'Etat n'intervienne que là où elle est vraiment nécessaire.

Mais il semble qu'on toucherait là à des... intouchables et M. Piot, le tout premier, s'était rendu compte de la puissance occulte qu'exercent ces derniers sur la législation en cours. Une fois de plus, les petits paysans de montagne sont désavantagés au profit des gros producteurs de plaine.

F. C.

Le monde subit une transformation profonde dans sa manière de vivre, de travailler, etc... Les partis politiques, sans renoncer à leurs principes premiers, à leurs idées-force, doivent tenir compte de ce changement et organiser leur action sur un plan moderne qui tienne compte des impératifs, des critères actuels. Critères qui régiront le monde de demain. Ce sont ces motifs qui furent débattus au cours d'une rencontre amicale entre jeunes radicaux suisses et que nous présentons en bref aujourd'hui en première page.

Amnistie pour les crimes commis avant le 2 juillet

Une décision importante a été prise hier après-midi par l'Exécutif provisoire algérien. Elle concerne une ordonnance portant amnistie de toutes les infractions de droit commun commises avant le 3 juillet. Le communiqué de l'Exécutif provisoire indique, en effet : « Une ordonnance portant amnistie de toutes les infractions de droit commun commises avant le 3 juillet 1962, a été adoptée à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie. »

Propos de vacances

Voulez-vous changer de visage ?

Rassurez-vous, il n'est point ici mon propos de faire de la réclame pour quelque produit ou institut de beauté, non plus que de médire de ces laboratoires ou cliniques nés sans doute de notre goût moderne des miracles continus ! Mais la chose existe et elle existe tellement que je n'ai pu m'empêcher d'y songer lors d'une promenade estivale dans l'une de nos stations. A regarder quelques-unes de ces dames, d'âge fort respectable, qui parsemaient le paysage de leurs faces sentant par trop le carton-pâte, je pensai aussitôt que ce renouvellement d'artifice pouvait, sinon rafraîchir ces visages, du moins assurer le rajeunissement de mes cogitations.

* * *

Pourquoi, me disai-je, cette insurrection forcenée contre les attaques du temps ? Sans doute parce que seule la jeunesse, voire la jeunesse artificielle, ouvre la porte aux illusions du pouvoir de plaire. Et puis, n'est-ce pas pour toute peau là mode du simili ? De ce fait il ne faut plus, dans le maintien, dépasser la trentaine, ou du moins cette quarantaine qui, bien entretenue, peut ressembler à la trentaine comme une aînée à sa cadette.

* * *

Finies, me disai-je encore, les grosses femmes selon Rubens ! Là encore la beauté s'est stylisée à la manière d'un décor de théâtre moderne. On se fait délester le buste, les hanches, comme l'on s'épile les sourcils. « Il faut, mon cher docteur, m'enlever dix kilos. » Ou vingt. N'importe quelle authentique vieille dame peut s'offrir, si bon lui semble, l'anatomie d'une ingénue. Du moins les réclames le promettent-elles.

* * *

Certes, depuis toujours, les femmes se sont ingéniées « à réparer des ans l'irréparable outrage ». Seulement, jadis, la chimie se nommait alchimie. On peut, présentement, changer de visage comme on change de robe ; s'offrir des cils postiches aussi simplement que des perruques et se faire fabriquer une figure de porcelaine qui craint, bien sûr, le sourire et le feu.

* * *

Rien de plus normal que d'assouplir et de soigner son visage par des pommades appropriées ! Mais il y a mieux ou pire que cela, et en observant les clientes d'un bazar de beauté je n'avais que la conclusion de Louis Léon-Marti : toutes se ressemblent. La maison fournit au comptant la beauté universelle, unique et égalitaire. La beauté n'est plus une question de caractère. Il y a le type standard. Vingt fois je vois passer la même figure et la même silhouette. L'établissement débite non pas une femme, mais des femmes en série, des femmes sur modèle, des femmes de confection.

Raphy Biaggi

D'un numéro à l'autre

Les élections algériennes auront lieu le 12 août

Les élections à l'assemblée algérienne auront lieu le 12 août, apprend-on de bonne source à Rocher-Noir.

Des journaux français interdits

Ce matin paraîtra au « Journal officiel de l'Algérie », un arrêté pris par l'Exécutif provisoire algérien. Cet arrêté, qui est signé du président Abderahmane Farès, porte interdiction de l'impression en Algérie, de la mise en vente et de la diffusion sur le territoire algérien, des quotidiens et périodiques français suivants : « Le Parisien libéré », « L'Aurore », « Aux Ecoutes », « Rivarol», « Aspects de la France », « La Nation française », « Nouveaux jours » et « Carrefour ».

Perquisition de l'ALN à Radio-Constantine

Hier soir, les émissions de radio et de télévision ont été interrompues à Constantine après une perquisition effectuée par les éléments de l'ALN dans les locaux de la radiotélévision au faubourg Bel-Air et à l'émetteur de la télévision dans le quartier de Lamy.

On ignore pour le moment le but et les résultats de cette opération de contrôle.

L'adjoint de M. Jeanneney

Par décret que publiait hier matin le « Journal officiel », M. Louis de Guiringaud, ministre plénipotentiaire, membre du cabinet de M. Jean-Marcel Jeanneney, ambassadeur haut-représentant adjoint de la République française en Algérie.

La mission de M. Dean Rusk

Par son voyage éclair dans toutes les capitales de la Petite Europe, le secrétaire d'Etat américain entend sonder la cohésion de cette Europe naissante et surtout s'assurer de la solidité de la solidarité atlantique au sein de l'alliance militaire de l'OTAN, dont les Etats-Unis assument la plus grand part des frais et des responsabilités. Si l'on veut être réaliste, il semble bien que l'intérêt de l'Oncle Sam pour l'intégration européenne est proportionnel à l'influence bénéfique que cette intégration pourrait avoir sur l'efficacité de l'OTAN. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les pays neutres doivent rester si prudents sur ce chemin semé d'embûches de l'intégration européenne, ce qui ne veut pas dire qu'ils doivent s'en tenir à l'écart.

M. Dean Rusk a quelques raisons de s'inquiéter de certains projets franco-allemands de constitution d'une Europe des trois avec l'Italie. Officiellement, Paris, Rome et Bonn ont démenti ce projet qui pourrait bien un jour ou l'autre revenir à la surface. Le Général de Gaulle ne croit pas à l'Europe intégrée. Il songe à une Europe des Patries, une sorte de Sainte Alliance où la défense de l'Europe pourrait être assumée par un directoire tripartite, sous l'égide bien entendu de lui-même avec l'appui de la force de frappe atomique française. La fin de la guerre d'Algérie semble donner de nouvelles possibilités à la France dans ce domaine.

Le secrétaire d'Etat américain vient aussi s'assurer de la non-opposition des Etats européens à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Il y a indubitablement tout un courant d'opposition en Allemagne aux concessions nécessaires demandées par la Grande-Bretagne pour son entrée dans la CEE puisqu'elle est liée d'une part au Commonwealth, d'autre part à ses associés de la Petite zone de libre-échange : l'AELE.

Du succès des pourparlers en cours entre Bruxelles et Londres, dépend l'avenir du rapprochement, puis de l'éventuel mariage de l'AELE avec la CEE.

Les préoccupations dominantes de M. Dean Rusk restent cependant, répétons-le, d'ordre militaire avant tout. Il a démontré ce souci majeur des Etats-Unis en passant quelques heures à Berlin, symbôle de la résistance occidentale aux ambitions soviétiques. Dans ses pourparlers avec les ministres européens, le chef de la diplomatie américaine doit dissuader ses interlocuteurs de se débarrasser du leadership d'outre-atlantique dans les questions de la défense de l'Occident. On sait que depuis longtemps le Général de Gaulle, et celui-ci rencontre sur ce point le chancelier Adenauer, voudrait une direction plus restreinte de l'OTAN, réservée aux grandes nations seulement et la libre disposition pour chacun des partenaires de ses propres forces dans certains cas particuliers.

M. Dean Rusk ne peut plus empêcher cependant la Grande-Bretagne et la France de disposer, sans son autorisation, de leur propre force de frappe.

L'envoyé de Washington nous fait penser un peu à Pénelope, mais l'histoire est à rebours cette fois-ci : ce sont les prétendants qui défont l'ouvrage élaboré avec tant de peine. L'OTAN est en difficulté et sa cohésion nous semble s'effriter chaque jour davantage.

La profession de paysan aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, de nombreux fermiers et propriétaires d'exploitations agricoles sont des hommes qui viennent d'une autre profession, voire de professions libérales, parce que l'activité dans le secteur terrien leur paraît plus intéressante qu'une autre. Si l'on se dit que les capitaux et l'espace ne manquent pas dans ce pays, qu'on mesure aussi combien on a dépassé les préjugés à l'égard de la situation de paysan.

Proposition Khrouchtchev sur Berlin aussitôt rejetée par les Occidentaux

Dans son adressé au Congrès mondial du désarmement et de la paix, M. « K » a proposé hier que les garnisons occidentales de Berlin Ouest soient remplacées par une force mixte composée de contingents de l'Otan et du Pacte de Varsovie.

M. Khrouchtchev a suggéré qu'un contingent fourni par la Pologne ou la Tchécoslovaquie soit associé à un contingent fourni soit par la Norvège et le Danemark, soit par la Belgique et les Pays-Bas.

Jusqu'à présent les Soviétiques avaient suggéré que les troupes occidentales soient relevées par une force neutre ou de l'ONU.

WASHINGTON : « NON »

Le Département d'Etat a rejeté, mardi, la proposition de M. Khrouchtchev. Le porte-parole a déclaré que cette proposition « ne fournissait pas une base suffisante pour des négociations » au sujet de Berlin et qu'elle « était destinée à réduire ou à éliminer la position des trois puissances occidentales de Berlin Ouest. »

LONDRES : « NON »

Le gouvernement britannique juge inacceptable la proposition de M. Khrouchtchev, indique-t-on de source officielle à Londres.

PARIS : « NON »

Les propositions formulées publiquement par M. Khrouchtchev ne peuvent constituer en aucune manière une base acceptable pour le règlement du problème de Berlin, déclare-t-on dans les milieux autorisés. Ces propositions remettent en cause la base même du statut quadripartite de Berlin, en éliminant les trois puissances occidentales de Berlin Ouest et en y introduisant des éléments du pacte de Varsovie.

On fait d'autre part remarquer que si de telles propositions étaient appliquées, elles détruiraient l'équilibre actuel, les forces soviétiques étant à proximité immédiate de Berlin Ouest.

A propos du livre « Pourquoi Jaccoud a-t-il tué ? »

La première chambre du tribunal civil de la Seine a accordé une réparation purement morale au bâtonnier genevois P. Jaccoud et aux héritiers de sa mère, à l'issue du procès qu'ils avaient intenté à M. Jean Duche, auteur du livre « Pourquoi Jaccoud a-t-il tué ? » et à son éditeur.

Le tribunal estime que l'écrivain a ajouté au verdict, qui a infligé sept ans de réclusion le 4 février 1960 à l'avocat helvétique, pour le meurtre de M. Charles Zumbach, en le présentant comme un être anormal.

Le juge estime que ces allégations sont diffamatoires comme le sont les passages du livre dépeignant Mme Jaccoud mère comme une femme tout à fait insensible. Les demandeurs ne peuvent toutefois prétendre qu'à une réparation purement morale et le tribunal leur alloue 1 NF symbolique de dommages et intérêts.